Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8370985
Centre d'intérêt: 130

Laroche, Léo.

Le fonctionnement général de l'école, édition 1979-1980 : quelques résultats d'ensemble pour les réseaux primaire et secondaire / Léo Laroche. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction des politiques et plans, 1980.
31 p. ; 28 cm + livret (18 p.).

En tête du titre: Evaluation institutionnelle. Titre du livret: Renseignements relatifs au questionnaire sur le fonctionnement général de l'école, édition 1980-1981. Code: 28-1423.

Cote Dewey: / Cote LC: /

Descripteur(s): *Ecole *Analyse institutionnelle *Evaluation de l'établissement *Qualité de l'éducation *Questionnaire *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Fonctionnement de l'établissement

---

Le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école, mis au point et expérimenté par la Direction des politiques et plans, a été proposé aux commissions scolaires au cours de l'année 1979-1980 en vue de leur permettre de réaliser volontairement une évaluation institutionnelle, quant au fonctionnement de l'école et au niveau de qualité des services dispensés. Le présent rapport fournit un certain nombre de résultats d'ensemble tirés des données contenues dans les questionnaires remplis par les écoles primaires et secondaires ayant utilisé cette procédure au cours de l'année scolaire 1979-1980.

En tout, 107 écoles, dont 80 de niveau primaire et 27 de niveau secondaire, ont rempli le questionnaire. En général, l'administration du questionnaire s'est déroulée ainsi: 1. l'organisme scolaire reçoit de l'information sur la procédure; 2. l'école remplit le questionnaire suivant les modalités qui lui conviennent; 3. la Direction des politiques et plans traite les réponses fournies par les écoles; 4. du personnel de l'école est rencontré par une personne du Ministère afin d'expliquer les sommaires de résultats.

L'examen de l'ensemble des résultats obtenus par les écoles utilisatrices de la procédure en 1979-1980 indique que les scores moyens des écoles secondaires sont généralement plus élevés que ceux des écoles primaires. Les modalités d'administration du questionnaire par les écoles peuvent expliquer en partie cette différence entre les résultats au primaire et ceux au secondaire: il y avait plus de participation au niveau secondaire. Par ailleurs, les résultats portent à croire que le personnel des écoles primaires est plus insatisfait que celui des écoles secondaires en regard des points visés dans le questionnaire.

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8370984, 8370986
Auteur de l'analyse: jr

E D U Q 8370985

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction des politiques et plans

EVALUATION INSTITUTIONNELLE

Le fonctionnement général de l'école
(édition 1979-1980)

Quelques résultats d'ensemble pour les réseaux primaire et secondaire

Léo Laroche
Septembre 1980

TABLE DES MATIERES

I - Les écoles utilisatrices de la procédure 4

II- Les résultats obtenus 10

A- résultats aux dimensions 11

B- résultats aux énoncés 13

Conclusions 18

Annexes 20

Annexe A: liste des énoncés auxquels les écoles primaires ont obtenu des scores moyens significativement supérieurs à ceux obtenus par les écoles secondaires 21

Annexe B: liste des énoncés auxquels les écoles secondaires ont obtenu des scores moyens significativement supérieurs à ceux obtenus par les écoles primaires 23

Annexe C: liste, en fonction de thèmes, des énoncés auxquels les écoles secondaires ont obtenu des scores moyens significativement supérieurs à ceux obtenus par les écoles primaires 31

Au cours de l'année scolaire 1979-1980, plus de cent dix écoles ont utilisé le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école (une trentaine d'écoles secondaires ainsi que plus de quatre-vingts écoles primaires).

Suite à la présentation en mai 1979 de cette forme d'évaluation à un congrès provincial s'adressant aux directions d'école, le milieu scolaire s'est informé sur l'évaluation institutionnelle. Le personnel des Directions régionales du ministère rattaché au dossier sur l'évaluation pédagogique a diffusé de l'information sur cette procédure; certaines Directions régionales ont de plus expérimenté le soutien ministériel nécessaire à la bonne marche de ce mécanisme.

L'administration du questionnaire sur le fonctionnement général de l'école s'est ainsi déroulée dans la plupart des cas:

a) L'organisme scolaire reçoit de l'information sur la procédure. Une pochette d'information sur le mécanisme était disponible. Cette information était ordinairement diffusée par la Direction régionale.

b) L'école remplit le questionnaire suivant les modalités lui convenant. Le questionnaire rempli est expédié au ministère pour compilation.

c) La Direction des Politiques et Plans traite les réponses fournies par les écoles. Il est à noter que ces compilations se font manuellement dans le but de diminuer les délais de transmission de résultats aux écoles utilisatrices.

d) Dans le mesure du possible, du personnel de l'école est rencontré par une personne du ministère afin d'expliquer les sommaires de résultats.

Le présent rapport fournit un certain nombre de résultats d'ensemble tirés des données contenues dans les questionnaires remplis par les écoles ayant utilisé cette procédure au cours de l'année scolaire 1979-1980. Les compilations contenues dans les rapports d'ensemble sur les écoles primaires et les écoles secondaires (1) ont été utilisées pour élaborer le présent rapport. Les résultats ont été regroupés dans deux chapitres: le premier décrit le type d'écoles visées par cette opération; le second examine les résultats obtenus par l'ensemble des écoles aux dimensions prévues dans la procédure ainsi que les résultats d'ensemble

---

(1) Laroche, Léo, Le fonctionnement général de l'école primaire (édition 1979-1980), quelques résultats d'ensemble, Ministère de l'Education, D.P.P., août 1980.
Laroche, Léo, Le fonctionnement général de l'école secondaire (édition 1979-1980), quelques résultats d'ensemble, Ministère de l'Education, D.P.P., août 1980.

aux énoncés contenus dans le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école.

Les écoles utilisatrices de la procédure

Au cours de l'année scolaire 1979-1980, plus de cent dix écoles (1) ont utilisé le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école; certaines ont administré cette procédure d'évaluation plus d'une fois au cours de l'année.

Si l'on considère le tableau I sur la répartition géographique des écoles, l'on constate que plus de 60% des écoles se retrouvent dans trois régions administratives, c'est-à-dire la région 02 (Saguenay / Lac St-Jean), la région 03 (Québec) et la région 6,2 (Longueuil). Il faut cependant noter que cette répartition géographique des écoles ayant utilisé la procédure en 1979-1980 diffère d'un niveau scolaire à l'autre. Alors que la région 02 recrute 2,5% des écoles primaires, 40% des écoles secondaires se retrouvent dans cette région administrative. 26% des écoles primaires appartiennent à la région 03 comparativement à 15% pour le niveau secondaire; la région 6,2 recueille 35% des écoles primaires et 4% des écoles secondaires. Par ailleurs, dans la région 07 (Outaouais), l'on retrouve 26% des écoles secondaires utilisatrices de cette procédure en 1979-1980, comparativement à 1% pour le niveau primaire.

---

(1) Quelques écoles ne sont pas comprises dans le relevé de ce chapitre parce qu'elles ont fait parvenir leur questionnaire après le 15 juillet.

Tableau I

Répartition géographique des écoles
ayant utilisé la procédure en 1979-1980

nombre d'écoles par région / niveaux d'enseignements	01	02	03	04	05	61	62	63	07	08	09	Total
écoles primaires	3	2	21	8	1	2	28	6	1	3	5	80
écoles secondaires	0	11	4	0	0	1	1	0	7	0	3	27
Total	3	13	25	8	1	3	29	6	8	3	8	107

Le tableau II fournit la répartition des écoles ayant utilisé la procédure en 1979-1980 selon leur taille; de son côté, le tableau III présente cette répartition pour l'ensemble des écoles du Québec.

Alors que pour l'ensemble du réseau d'enseignement, 49,1% des écoles accueillaient chacune en 1979-1980 225 élèves ou moins, seulement 20,6% des écoles ayant utilisé la procédure d'évaluation institutionnelle avaient une clientèle scolaire comparable. Cette tendance est la même pour les niveaux primaire et secondaire: alors que 23,8% des écoles primaires utilisatrices de la procédure en 1979-1980 ont une population scolaire de moins de 225 élèves, 53,8% des écoles primaires de l'ensemble du réseau ont une population scolaire similaire; l'examen du tableau III indique que 47,6% des écoles secondaires du réseau accueillaient en 1979-1980 moins de 225 élèves alors que seulement 11,1% des écoles secondaires ayant utilisé le questionnaire sur le fonctionnement général recevaient une clientèle scolaire comparable.

Ainsi, ce mécanisme d'évaluation a été utilisé en général par les écoles de taille plutôt grande, c'est-à-dire par celles ayant des ressources d'encadrement plus grandes (direction, secrétariat, services). Si l'on veut qu'une telle forme d'évaluation soit utilisable par l'ensemble des organismes d'enseignement - tant par les petites que par les écoles de taille moyenne -, il importe de ne pas alourdir la procédure.

Tableau II

Répartition des écoles ayant utilisé la procédure en 1979-1980 selon leur taille

Nombre d'élèves par école	Nombre d'écoles primaires	Nombre d'écoles secondaires	Total
moins de 113	6	1	7
entre 113 et 137	0	0	0
entre 138 et 162	1	2	3
entre 163 et 187	1	0	1
entre 188 et 225	11	0	11
entre 226 et 499	51	4	55
entre 500 et 899	10	7	17
entre 900 et 1199	0	3	3
entre 1200 et 1499	0	3	3
entre 1500 et 1999	0	4	4
entre 2000 et 2600	0	2	2
plus de 2600	0	1	1
Total	80	27	107

Tableau II:

Populations scolaires selon la dimension des écoles (année scolaire 1979-1980) (1)

Nombre d'élèves par école	écoles primaires	écoles secondaires	écoles primaires et secondaires	Total
moins de 113	697	116	78	891
entre 113 et 137	164	15	12	191
entre 138 et 162	167	17	9	193
entre 163 et 187	147	10	11	168
entre 188 et 225	217	24	9	250
entre 226 et 499	1 121	140	54	1 315
entre 500 et 899	---	124	7	131
entre 500 et 999	75	---	---	75
1 000 et plus	1	---	---	1
entre 900 et 1 199	---	71	1	72
entre 1 200 et 1 499	---	53	2	55
entre 1 500 et 1 999	---	65	1	66
entre 2 000 et 2 600	---	26	1	27
plus de 2 600	---	15	0	15
Total	2 589	676	185	3 45

(1) Défense des crédits, juin 1980 (Source: sommaire de l'école au 30 septembr 1979).

Enfin, remarquons qu'environ 3% des écoles québécoises ont été touchées par la procédure d'évaluation institutionnelle au cours de l'année scolaire 1979-1980.

II

Les résultats obtenus

Le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école primaire contient 349 énoncés; celui visant l'école secondaire en possède 397. Les réponses aux énoncés ont été compilées. Ce chapitre contient des compilations permettant de constater des similitudes et des différences chez les écoles utilisatrices de la procédure au cours de l'année scolaire 1979-1980; c'est ainsi que l'on se demandera si l'on observe des situations identiques ou non chez les écoles primaires et secondaires en regard d'un certain nombre de points.

Nous examinerons les résultats obtenus à cette opération sous la base des dimensions (1) ainsi que sur celle des résultats aux différents énoncés contenus dans les questionnaires sur le fonctionnement général de l'école. Nous utiliserons la signification statistique des scores moyens afin de constater si les différences dans les résultats obtenus par les écoles primaires et ceux des écoles secondaires sont statistiquement significatives; ces calculs ont été exécutés pour les résultats aux dimensions ainsi que pour les résultats aux énoncés semblables dans les deux questionnaires sur le fonctionnement général de l'école (il y en a 292).

---

(1) Le lecteur peut consulter les deux rapports précités illustrant quelques résultats d'ensemble pour les écoles primaires et pour les écoles secondaires dans le but d'avoir une présentation des dimensions comprises dans le modèle d'analyse de l'information.

A- Résultats aux dimensions

Le tableau IV présente en regard des différentes dimensions les scores moyens de l'ensemble des écoles primaires et de l'ensemble des écoles secondaires. Un test de signification de la différence entre les résultats obtenus par ces deux catégories d'écoles a été fait. Si la valeur obtenue à ce test est égale ou supérieure à 2,58, la différence entre le score moyen de la dimension obtenu par les écoles primaires et celui obtenu par les écoles secondaires est statistiquement significative (seuil: $p = 0,01$).

En consultant le tableau IV, l'on note que sept dimensions obtiennent une valeur supérieure à 2,58; il s'agit des dimensions suivantes:

. la réglementation (4)

. les ressources humaines (7)

. les ressources matérielles (8)

. les ressources techniques (9)

. la pédagogie (10)

. le développement esthétique (19)

. l'entretien des ressources matérielles (23)

Tableau IV

Signification de la différence entre les scores moyens obtenus au primaire et au secondaire

LES DIMENSIONS	score moyen		valeur au test
	primaire	secondaire	
1- le contexte socio-économique	57,20	57,21	0,004
2- la planification et les parents	72,90	65,19	2,050
3- la planification et les élèves	63,30	63,37	0,026
4- la réglementation	76,50	85,08	3,369
5- les études et l'expertise	55,30	58,40	1,072
6- la planification et le personnel	61,80	65,45	1,367
7- les ressources humaines	51,76	69,81	4,478
8- les ressources matérielles	60,21	74,44	5,1
9- les ressources techniques	47,12	64,99	5,164
10- la pédagogie	66,30	55,53	4,210
11- l'évaluation des élèves	58,50	61,10	0,852
12- les pratiques administratives	65,38	67,34	0,932
13- les réseaux de communication	60,61	65,01	2,158
14- l'observation et la réglementation	79,33	78,05	0,434
15- le développement cognitif	59,28	65,75	2,451
16- le développement affectif	67,78	68,55	0,331
17- le développement social	59,67	64,12	1,762
18- le développement moral et religieux	68,03	65,45	0,815
19- le développement esthétique	57,43	69,33	4,468
20- le développement physique	63,06	66,07	0,931
21- le fonctionnement administratif	62,10	67,35	2,297
22- l'information diffusée	58,78	63,15	1,636
23- l'entretien des ressources matérielles	69,85	77,23	2,716
L'ensemble	62,71	66,21	1,265

Parmi ces dimensions, les écoles primaires obtiennent un score moyen statistiquement supérieur à celui des écoles secondaires pour la dimension touchant la pédagogie. Quant aux six autres dimensions, ce sont les écoles secondaires qui obtiennent des résultats significativement plus élevés que ceux des écoles primaires.

Ainsi, les répondants des écoles primaires semblent plus satisfaits de la pédagogie ayant cours dans leur école que ceux des écoles secondaires; par ailleurs, les écoles secondaires semblent plus satisfaites de leur ressources humaines, matérielles et techniques que les écoles primaires. Enfin, les répondants des écoles secondaires croient que leurs élèves atteignent plus complètement que ceux des écoles primaires les objectifs rattachés au développement esthétique.

Quant aux seize autres dimensions, les résultats des deux catégories d'écoles ne sont pas significativement différents. Ce qui a été noté dans les deux rapports précités faisant état de quelques résultats d'ensemble pour les écoles primaires et les écoles secondaires pourrait être repris ici.

B- Résultats aux énoncés (1)

Un total de 292 énoncés des questionnaires sur le fonctionnement général de l'école sont communs aux deux versions du questionnaire; ceci représente 83,7%

(1) Les statistiques de cette section ont été calculées par monsieur Jean-Marie Hamelin de la Direction des Politiques et Plans.

des énoncés au primaire et 73,6% au secondaire. De ce nombre, 71 énoncés (c'est-a-dire 24,3%) ont des résultats significativement différents (seuil: p - 0,01) d'un niveau académique à l'autre; les 221 autres énoncés (75,7%) ne possèdent pas cette caractéristique.

Les écoles primaires obtiennent des scores moyens significativement supérieurs à ceux obtenus par les écoles secondaires dans neuf cas: 3 énoncés concernent les parents (numéros 51, 236 et 320); 2 examinent l'utilisation de ressources de la communauté locale (83 et 84); 2 touchent la pédagogie (30 et 32); 1, l'adaptation des activités en fonction de la condition physique des élèves (53); enfin, un énoncé examine l'information (330). L'annexe "A" reproduit la liste de ces énoncés.

Les écoles secondaires obtiennent à soixante-deux énoncés des scores moyens significativement supérieurs à ceux obtenus par les écoles primaires; l'annexe "B" reproduit la liste de ces énoncés. Ces questions ont été regroupées sous les thèmes suivants:

a) les ressources matérielles

b) les ressources humaines

c) les ressources techniques

d) les communications / l'information

e) le bulletin scolaire

f) l'évaluation des élèves

g) le développement des élèves

h) la gestion.

L'annexe "C" fournit la liste de ces énoncés en fonction de ces huit thèmes; pour sa part, le tableau V fournit des statistiques sur le nombre d'énoncés en relation avec les thèmes retenus. Ainsi, dix-huit de ces énoncés (29% des énoncés) concernent les ressources; principalement les ressources matérielles; ce résultat indique une satisfaction des écoles secondaires plus grande que celle des écoles primaires en regard des ressources mises à leur disposition. Quinze énoncés (24,2%) examinent la gestion de l'école; les écoles secondaires obtiennent des résultats généralement plus élevés que les écoles primaires pour cet aspect du fonctionnement général de l'école. Les écoles secondaires obtiennent des résultats significativement plus élevés à treize énoncés reliés au développement des élèves; il est à noter que ces énoncés concernent les sciences de l'homme, les sciences de la nature et les arts. Enfin, quatorze énoncés dont les résultats sont statistiquement plus élevés au secondaire examinent la

Tableau V

Nombre d'énoncés en fonction de thèmes

Les thèmes	N.	%
A- les ressources matérielles	14	22,6
B- les ressources humaines	2	3,2
C- les ressources techniques	2	3,2
D- les communications / l'information	9	14,5
E- le bulletin scolaire	5	8,1
F- l'évaluation des élèves	2	3,2
G- le développement des élèves	13	21,0
H- la gestion	15	24,2
Total	62	100,0

communication et l'information (les énoncés sur le bulletin scolaire sont inclus dans le présent regroupement).

CONCLUSION

L'examen de l'ensemble des résultats obtenus par les écoles utilisatrices de la procédure en 1979-1980 indique que les scores moyens des écoles secondaires sont généralement plus élevés que ceux des écoles primaires; ceci se vérifie tant pour les résultats aux énoncés (le score moyen de l'ensemble des énoncés du secondaire est 65,7 sur 100 comparativement à 62,5 pour les écoles primaires) que pour les résultats aux dimensions. Les modalités d'administration de ce questionnaire par les écoles peuvent expliquer en partie cette différence entre les résultats au primaire et ceux au secondaire: en général, le questionnaire au primaire a été rempli par un nombre assez restreint de personnes de l'école (souvent ce fut le directeur seul qui a fourni les réponses aux énoncés) alors que pour l'école secondaire un comité s'est fréquemment vu charger la tâche d'administrer la procédure; l'on pourrait croire que la participation d'un groupe génère des résultats plus satisfaisants. Par ailleurs, les résultats nous portent à croire que le personnel des écoles primaires est plus insatisfait que celui des écoles secondaires en regard des points visés dans le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école.

En dépit du fait que les résultats sont dans l'ensemble significativement plus élevés au secondaire (la valeur au test de signification statistique de la différence entre les scores moyens de l'ensemble des énoncés est 2,88), les profils des écoles primaires et des écoles secondaires sont globalement semblables.

Enfin, les écoles utilisatrices de cette procédure au cours de l'année scolaire 1979-1980 se ressemblent en ce qui concerne leur taille: il s'agit pour la plupart d'écoles de taille plutôt grande.

ANNEXES

Annexe "A"

Liste des énoncés auxquels les écoles primaires ont obtenu des scores moyens significativement supérieurs à ceux obtenus par les écoles secondaires.

Numéro		ENONCE	Valeur au test
primaire	secondaire		
320	368	L'établissement s'assure la participation de parents bénévoles lors des sorties éducatives à l'intention des élèves	5,811
32	33	Le personnel s'entend sur le type de travaux à domicile (devoirs et leçons) à confier aux élèves	4,796
236	281	Les parents offrent leur collaboration dans l'organisation et la gestion des activités socio-culturelles	3,398
30	31	Le personnel enseignant de l'établissement favorise l'intégration des disciplines dans l'organisation des situations d'apprentissage	3,070
84	96	Les ressources de la communauté locale sont utilisées pour compléter les activités d'apprentissage en sciences religieuses ou morales	3,029
51	45	L'autorisation des parents est exigée lorsqu'un élève doit participer à une sortie éducative	2,912
53	47	Lors de l'organisation des différentes activités, le personnel de l'établissement tient compte de la condition physique des élèves	2,900
83	95	Pour dispenser les différentes activités prévues au programme d'enseignement religieux ou moral, l'établissement utilise des aménagements physiques appartenant à la communauté locale	2,633
330	378	Grâce aux exercices de sauvetage, les enseignants et les élèves sont familiers avec la procédure à suivre en cas d'incendie	2,619

Annexe "B"

Liste des énoncés auxquels les écoles secondaires ont obtenu des scores moyens significativement supérieurs à ceux obtenus par les écoles primaires.

Numéro		Enoncé	valeur au test
primaire	secondaire		
81	92	L'établissement reconnu comme catholique ou protestant dispose d'un ou de plusieurs locaux aménagés spécialement pour répondre aux besoins de l'enseignement religieux	6,964
232	276	L'établissement offre durant la période du midi à l'intention des élèves, un programme d'activités répondant à leurs besoins de loisirs et de détente	6,875
100	117	L'établissement met à la disposition des élèves des volumes de référence adaptés au programme de sciences de la nature	6,804
96	114	Les cours d'histoire dispensés par l'établissement permettent aux élèves de comprendre comment et pourquoi les humains s'organisent et vivent en société	6,23.
321	369	Le principal et ses adjoints participent à l'élaboration des politiques de discipline en classe	6,039
58	66	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement est adapté aux besoins de communication des résultats aux administrateurs scolaires	5,755
60	68	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement permet de rappeler aux élèves les progrès réalisés et les déficiences à combler	5,541
61	69	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement permet de fournir des données utiles pour orienter le cheminement des élèves	5,527
222	253	L'animateur de pastorale est un personnage clef de l'animation de l'école	5,37.

Numéro		Enoncé	valeur au test
primaire	secondaire		
95	113	Les cours d'histoire dispensés par l'établissement constituent pour les élèves un précieux entraînement intellectuel pour acquérir l'habitude d'étayer leur raisonnement sur des faits vérifiables	5,191
116	140	L'établissement dispose d'aménagements extérieurs destinés à l'éducation physique	5,081
105	128	L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'établissement fait connaître les éléments fondamentaux du fonctionnement du milieu	4,976
296	346	L'établissement d'enseignement favorise la publication d'un journal étudiant	4,768
98	116	Les cours d'histoire dispensés par l'établissement favorisent une prise de conscience de l'interaction du passé et du présent sur l'homme	4,726
213	243	L'établissement maintient des liens avec les services de santé de la communauté locale	4,606
103	126	Les cours de sciences de la nature dispensés par l'établissement permettent aux élèves de se familiariser avec le langage de la science	4,555
101	123	Le personnel de l'établissement voit à donner aux élèves une formation de base dans les sciences de la nature	4,505
240	285	L'établissement dispose de locaux adéquats pour dispenser son programme d'activités étudiantes	4,355
87	100	Le contrôle des connaissances religieuses ou morales se fait au moyen de vérifications périodiques dont la forme varie selon le degré de formation des élèves	4,291

Numéro		Enoncé	valeur au test
primaire	secondaire		
128	152	Les cours d'arts dispensés par l'établissement développent la créativité chez les élèves	4,226
335	383	En hiver, la neige et la glace sont enlevées rapidement afin d'assurer la sécurité des usagers	4,220
221	252	L'établissement dispose de personnel affecté à la pastorale	4,099
217	247	Les élèves et le personnel sont informés des procédures à suivre en cas de blessures ou de maladie	4,084
94	110	Le personnel de l'établissement voit à donner aux élèves une formation de base dans les sciences de l'homme	4,056
204	234	Les locaux mis à la disposition des services de consultation et d'animation sont adéquats	4,045
198	228	Des documents d'information sur le fonctionnement des activités de consultation et d'animation sont mis à la disposition du personnel de l'établissement	4,023
205	235	Le matériel et l'équipement mis à la disposition des services de consultation et d'animation sont adéquats	4,019
243	288	Les activités socio-culturelles offertes par l'établissement développent chez les élèves des qualités de leader	3,972
265	318	Le personnel enseignant a été consulté lors du choix du nombre d'étapes comprises dans le calendrier scolaire de l'établissement	3,952

Numéro		Enoncé	valeur au test
primaire	secondaire		
292	342	L'établissement utilise des lettres personnelles pour entrer en contact avec les parents	3,938
239	284	Les équipements sportifs de l'établissement permettent d'offrir des activités sportives répondant aux besoins	3,849
9	10	L'établissement organise à l'intention de la communauté locale des expositions de travaux produits par les élèves	3,634
210	240	L'établissement d'enseignement dispose d'un service de premiers soins	3,610
332	380	Le principal et ses adjoints prennent les dispositions pour contrôler le va-et-vient des élèves dans les divers locaux de l'établissement	3,597
319	367	Les modes de regroupement des élèves adoptés par l'établissement favorisent le développement d'activités étudiantes	3,448
324	372	L'établissement possède des règlements relatifs à l'utilisation de ses ressources matérielles	3,397
104	127	Les cours de sciences de la nature dispensés par l'établissement permettent aux élèves de développer leur sens critique	3,390
329	377	Le plan d'évacuation de l'école a été préparé en collaboration avec le service local de pompiers	3,388
252	305	Le mode d'opération de la cafétéria de l'établissement permet aux usagers de disposer d'un temps raisonnable pour y prendre leur repas	3,261

Numéro		Enoncé	valeur au test
primaire	secondaire		
218	249	L'établissement évalue périodiquement les services de santé de l'école	3,189
57	65	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement est adapté aux besoins de communication des résultats scolaires aux parents	3,175
309	359	L'équipement audio-visuel appartenant à l'établissement est en bon état	3,125
305	355	Le drapeau officiel de la province est arboré sur l'établissement	3,098
322	370	Il existe dans l'établissement un règlement écrit à l'intention des élèves	3,046
220	251	L'établissement offre un service de pastorale à ses élèves et aux autres membres de la communauté scolaire	3,019
302	352	Les ressources matérielles de l'établissement sont utilisées efficacement	2,957
125	149	Dans chaque local utilisé pour l'enseignement des arts, le matériel courant et de consommation est d'une qualité qui convient à l'utilisation qui doit en être faite	2,947
110	134	Le programme d'éducation physique dispensé par l'établissement prévoit la diffusion d'information relative à la santé	2,894
206	236	Des services de santé font partie intégrante du programme éducatif de l'établissement	2,894

Numéro		Enoncé	valeur au test
primaire	secondaire		
242	287	Les activités socio-culturelles offertes par l'établissement permettent aux élèves de développer leur sens des responsabilités	2,886
59	67	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement favorise une coopération étroite entre les parents et l'école	2,879
245	290	Le programme d'activités étudiantes fournit des expériences qui intensifient les possibilités de développer chez les élèves l'auto-direction	2,865
39	40	Les pratiques en usage dans l'établissement en mesure et évaluation des élèves permettent de suivre le progrès des élèves	2,833
269	322	Au sein de la structure administrative de l'établissement, les responsabilités et les prérogatives de chacun sont clairement connues de tous	2,780
10	11	L'établissement connaît les ressources éducatives disponibles dans son environnement immédiat	2,778
268	321	Au sein de la structure administrative de l'établissement les responsabilités et les prérogatives de chacun sont clairement définies	2,758
126	150	Dans chaque local utilisé pour l'enseignement des arts, le matériel courant et de consommation est entretenu et remplacé au besoin	2,734
71	51	Les parents peuvent compter sur des renseignements circonstanciés et périodiques sur le progrès de leurs enfants	2,701
307	358	Le secrétariat de l'établissement dispose de l'équipement nécessaire au travail à effectuer	2,664

Numéro		Enoncé	valeur au test
primaire	secondaire		
194	222	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens de l'appartenance socio-culturelle	2,643
318	366	Les modes de regroupement des élèves adoptés par l'établissement favorisent l'encadrement des élèves	2,625
203	233	Les professionnels rattachés aux activités de consultation et d'animation rédigent un rapport annuel de leurs activités à l'intention du principal	2,609

Annexe "C"

Liste, en fonction de thèmes, des énoncés auxquels les écoles secondaires ont obtenu des scores moyens significativement supérieurs à ceux obtenus par les écoles primaires.

Liste des énoncés en fonction des thèmes

Thèmes	numéros des énoncés
A- les ressources matérielles	81 (92), 100 (117), 116 (140), 240 (285 335 (383), 204 (234), 205 (235), 239 (284), 324 (372), 309 (359), 302 (352), 125 (149), 126 (150), 307 (358)
B- les ressources humaines	222 (253), 221 (252)
C- les ressources techniques	210 (240), 220 (251)
D- les communications / l'information	296 (346), 213 (243), 217 (247), 198 (228), 292 (342), 110 (134), 71 (51), 203 (233), 9 (10)
E- le bulletin scolaire	58 (66), 60 (68), 61 (69), 57 (65) 59 (67)
F- l'évaluation des élèves	87 (100), 39 (40)
G- le développement des élèves	
. sciences de l'homme	96 (114), 95 (113), 98 (116), 94 (110) 194 (222)
. sciences de la nature	105 (128), 103 (126), 101 (123), 104 (127)
. arts	128 (152)
. relié aux activités	243 (288), 242 (287), 245 (290)
H- la gestion	232 (276), 321 (369), 265 (318), 332 (380), 319 (367), 329 (377), 252 (305 218 (249), 305 (355), 322 (370), 206 (236), 269 (322), 10 (11), 268 (3[illegible]), 318 (366)

L'évaluation institutionnelle

Le fonctionnement général de l'école primaire

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction des politiques et plans

Édition 1980-1981
28-1395
8081-344

ÉVALUATION INSTITUTITIONNELLE

QUESTIONNAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉCOLE

Nom de l'école : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Nom de la commission scolaire : _____

Nom du directeur : _____

Niveau d'enseignement : _____ Date : _____

Taille de l'école :

- ◯ moins de 500 élèves
- ◯ entre 500 et 700 élèves
- ◯ entre 701 et 1000 élèves
- ◯ plus de 1000 élèves

Modalité d'administration du questionnaire :

- ◯ une seule personne
- ◯ du personnel de direction
- ◯ comité formé du personnel de direction et d'enseignement
- ◯ autre modalité : _____ (préciser)

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Education, 1980

L'évaluation institutionnelle a été définie comme un processus systématique d'analyse habilitant une commission scolaire à constater, dans la mesure où cela s'avère possible et compte tenu de critères préétablis, l'état de fonctionnement ainsi que la qualité des services dispensés dans ses établissements d'enseignement (...)" (1)

Pour réaliser cette opération, les organismes scolaires ont besoin d'une instrumentation adaptée. L'évaluation institutionnelle relève de la compétence des commissions scolaires; cependant, le ministère croit utile de mettre à la disposition de celle-ci des instruments permettant de conduire une telle opération. Il revient néanmoins aux organismes scolaires de retenir l'instrumentation convenant à leurs besoins.

Le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école passe en revue un certain nombre de pratiques rattachées au fonctionnement général de l'école. La compilation des réponses fournies au questionnaire permet à l'école d'esquisser un "profil" de son fonctionnement par rapport à des di-

(1) Gouvernement du Québec, Conférence Québec - Commissions scolaires, document de travail, 1979, page 50.

mensions regroupées sous les thèmes suivants: la préparation des activités, les ressources disponibles, l'exécution des activités, la réalisation des objectifs.

La responsabilité de l'administration de ce questionnaire incombe au directeur de l'école qui, après avoir reçu des instructions à cet effet, procédera selon les étapes suivantes:

a. juger de l'utilité de cette procédure pour son école;

b. examiner la façon de remplir le questionnaire;

c. transmettre au ministère le questionnaire dûment rempli par les intéressés;

d. assurer des suites à l'opération après l'examen des résultats.

Ce questionnaire peut être complété selon plusieurs modalités; en voici quelques unes:

1- le directeur remplit lui-même le questionnaire;

2- le directeur fait appel à la collaboration de ses adjoints pour remplir le questionnaire;

3- le directeur constitue un comité ad hoc, formé de représentants de l'ensemble du personnel de l'école, et le charge de remplir le questionnaire;

4- le directeur prend l'avis de tout le personnel de l'école avant de remplir le questionnaire.

Il reviendra au directeur de retenir la modalité la mieux adaptée; cependant, il importe de souligner que, pour fins du traitement des données, l'école ne fait parvenir au ministère qu'un seul questionnaire dûment rempli. Si plusieurs répondants participent à l'opération, les réponses devraient s'établir par consensus.

Afin de faciliter la compilation des réponses, le répondant devra observer les directives suivantes:

a. en regard de chaque question, faire un "X" sur le chiffre ou la lettre correspondant à l'une des réponses suivantes:

4: oui / extrêmement

3: beaucoup

2: peu

1: très peu

0: non / pas du tout

i: inapplicable (la question ne s'applique pas à l'école);

b. fournir une réponse pour chaque énoncé;

c. ne donner qu'une seule réponse par énoncé.

Premier chapitre

Le milieu

Le sujet analysé dans ce chapitre est celui des relations que l'école entretient avec le milieu dans lequel elle est située. Il est important qu'une école apprécie exactement les principaux éléments de son environnement susceptibles d'affecter plus directement ses élèves. Le but de cette partie de l'évaluation institutionnelle est de mettre en évidence un certain nombre de points caractérisant l'intéraction entre l'école et son milieu. Les renseignements recueillis et l'analyse qui en sera faite devraient permettre à une école d'approfondir sa connaissance des élèves la fréquentant; de plus, les énoncés compris dans ce chapitre permettront à une école d'examiner certains aspects de son contexte socio-économique et de prendre éventuellement les mesures pouvant les améliorer.

L'évaluation institutionnelle

1 - L'école connaît les caractéristiques socio-économiques de sa clientèle scolaire

2 - L'école possède les instruments nécessaires lui permettant de faire l'étude des besoins de son milieu

3 - L'école encourage les enseignants à participer à la vie socio-économique de la région

4 - L'école met à la disposition de la communauté locale ses installations scolaires

5 - Les objectifs de l'école répondent aux besoins du milieu

6 - Les objectifs de l'école tiennent compte de ceux poursuivis à l'école secondaire

7 - L'école assure un réseau d'information qui lui permet de communiquer avec la population

L'évaluation institutionnelle

8 - L'école fournit à la communauté locale des informations sur les objectifs qu'elle poursuit

9 - L'école organise à l'intention de la communauté locale des expositions de travaux exécutés par les élèves

10- L'école connaît les ressources éducatives disponibles dans son environnement immédiat

11- L'école a recours aux ressources éducatives disponibles dans son environnement immédiat

12- L'école accorde une attention particulière aux nouveaux élèves

13- Le personnel de l'école cherche une explication pour les dommages causés à l'école par les usagers

14- Le personnel tient compte du fait que certains élèves de l'école doivent emprunter quotidiennement les transports en commun ou les autobus scolaires pour se rendre à l'école

L'évaluation institutionnelle

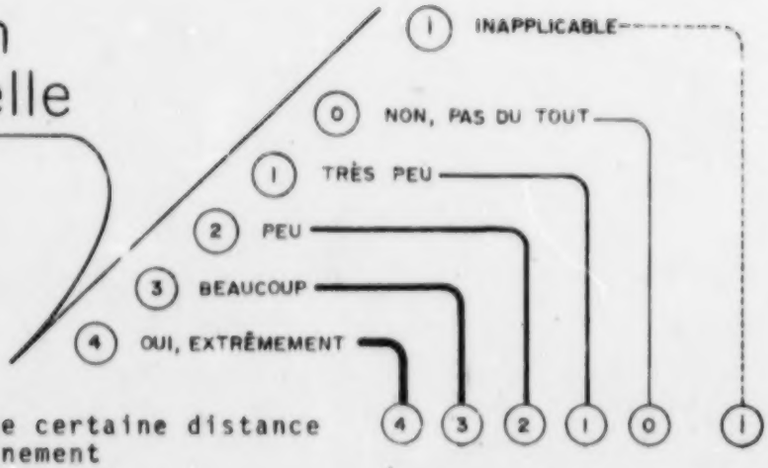

15- L'école est située à une certaine distance des bruits de l'environnement

Deuxième chapitre

L'enseignement

L'on s'entend pour affirmer que le rôle premier de l'école est d'organiser un certain nombre d'activités d'enseignement en fonction d'objectifs d'apprentissage fixés par les différents agents oeuvrant dans le système d'éducation. Ce chapitre permettra à une école de préciser certains aspects et caractéristiques de l'enseignement qu'elle dispense. Après avoir analysé les données recueillies, l'école sera en mesure de mieux élaborer un programme d'action visant à consolider et à améliorer les services éducatifs qu'elle entend assurer à ses élèves.

L'évaluation institutionnelle

16 - L'école s'est donné un projet éducatif

17 - Le personnel de l'école s'entend sur les objectifs généraux poursuivis par l'enseignement primaire

18 - Le personnel enseignant se tient au courant des différentes théories d'apprentissage

19 - Le personnel enseignant connaît les différents courants pédagogiques

20 - Le personnel enseignant tient compte des recherches exécutées dans le cadre de taxonomies des objectifs d'apprentissage

21 - L'école dispose de titulaires de classe

22 - Les titulaires de classe encadrent leur groupe d'élèves

L'évaluation institutionnelle

23 - Les titulaires de classe ont pour fonction d'intégrer les enseignements reçus par les élèves

24 - Le programme d'études dispensé par l'école est adapté aux élèves

25 - Les plans d'études offerts par l'école comprennent l'énumération d'objectifs précis d'apprentissage

26 - Les plans d'études offerts par l'école tiennent compte de théories d'apprentissage

27 - Les enseignants tiennent compte de l'environnement socio-économique de l'école dans leur enseignement

28 - Le personnel de l'école considère l'évaluation comme un processus continu et intégré à l'apprentissage

29 - Les normes de promotion des élèves respectent les règlements du ministère

L'évaluation institutionnelle

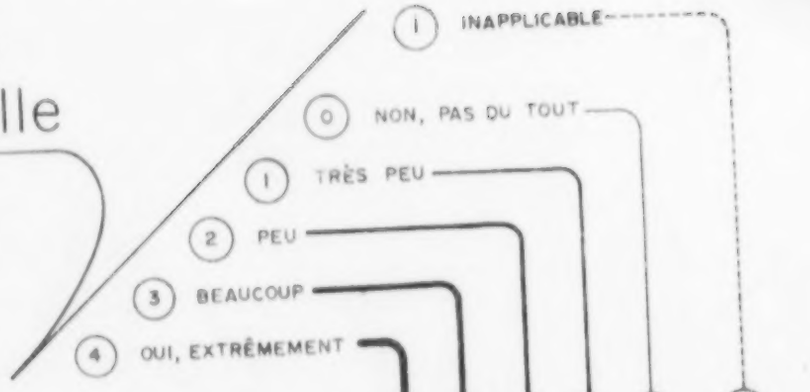

30 - Les plans d'études offerts par l'école comprennent des critères d'évaluation rattachés aux objectifs visés

31 - Les enseignants de l'école utilisent les services de la commission scolaire pour emprunter du matériel déjà existant dans le but d'illustrer une notion ou un contenu spécifique

32 - Le personnel enseignant de l'école favorise l'intégration des disciplines dans l'organisation des situations d'apprentissage

33 - Les différentes activités d'apprentissage retenues par l'école respectent les caractéristiques individuelles des élèves

34 - Le personnel s'entend sur le type de travaux à la maison (devoirs et leçons) à donner aux élèves

35 - Les travaux à la maison demandés aux élèves s'inscrivent dans le prolongement de leurs activités quotidiennes

36 - L'école choisit des méthodes d'évaluation des apprentissages adaptées à la situation d'apprentissage et au type d'apprentissage

L'évaluation institutionnelle

37 - L'école établit des standards de performance clairs et réalistes en relation avec les objectifs d'apprentissage (4) (3) (2) (1) (0) (i)

38 - La mesure et l'évaluation des élèves en usage à l'école permettent de déceler les difficultés rencontrées par les élèves (4) (3) (2) (1) (0) (i)

39 - L'information recueillie à l'occasion de l'évaluation des apprentissages est utilisée pour orienter les élèves dans leurs études (4) (3) (2) (1) (0) (i)

40 - Les pratiques en usage à l'école pour la mesure et l'évaluation des élèves favorisent les apprentissages des élèves (4) (3) (2) (1) (0) (i)

41 - Les pratiques en usage à l'école pour la mesure et l'évaluation des élèves permettent de suivre le progrès des élèves (4) (3) (2) (1) (0) (i)

42 - Les pratiques en usage à l'école pour la mesure et l'évaluation des élèves permettent de déterminer les aptitudes des élèves (4) (3) (2) (1) (0) (i)

43 - Au cours de certaines journées pédagogiques, le personnel a la possibilité de mettre en commun son vécu professionnel (4) (3) (2) (1) (0) (i)

L'évaluation institutionnelle

(I) INAPPLICABLE
(0) NON, PAS DU TOUT
(1) TRÈS PEU
(2) PEU
(3) BEAUCOUP
(4) OUI, EXTRÊMEMENT

44 - Au cours de certaines journées pédagogiques, le personnel enseignant prend connaissance de nouvelles méthodes d'enseignement — (4) (3) (2) (1) (0) (I)

45 - L'école a recours à du personnel parapédagogique pour lui aider à diagnostiquer les faiblesses de certains élèves dans des matières scolaires — (4) (3) (2) (1) (0) (I)

46 - L'école organise des enseignements d'adaptation à l'intention des élèves éprouvant des difficultés dans certaines disciplines — (4) (3) (2) (1) (0) (I)

47 - L'école permet que les expériences pédagogiques proposées par le personnel se fassent — (4) (3) (2) (1) (0) (I)

48 - Les enseignants préparent par écrit les activités d'apprentissage projetées — (4) (3) (2) (1) (0) (I)

49 - Les enseignants de l'école choisissent les méthodes et les techniques d'enseignement en fonction des besoins des élèves — (4) (3) (2) (1) (0) (I)

50 - Les enseignants participent à la sélection des volumes de classe et du matériel didactique — (4) (3) (2) (1) (0) (I)

L'évaluation institutionnelle

51 - Les locaux de l'école sont adaptés aux besoins de l'enseignement offert

52 - Le matériel didactique disponible est adapté aux besoins de l'enseignement offert par l'école

53 - Les manuels scolaires sont adaptés à l'enseignement offert par l'école

54 - L'école dispose de manuels scolaires de base pour l'enseignement des matières dispensées

55 - Au début de l'année scolaire, l'école communique aux parents la liste de ses manuels scolaires

56 - Le personnel enseignant évalue périodiquement les manuels scolaires en usage afin de connaître leur adaptation aux programmes

57 - L'autorisation des parents est exigée lorsqu'un élève doit participer à une sortie éducative

L'évaluation institutionnelle

58 - L'autorisation des parents est exigée lorsqu'un élève doit participer à une activité comportant certains "risques d'accidents"

59 - Les sorties dans le milieu (visites) sont intégrées à l'enseignement offert par l'école

60 - L'école s'assure de coordonner les forces éducatives de son milieu socio-économique

61 - Lors de l'organisation des différentes activités, le personnel de l'école tient compte de la condition physique des élèves

62 - Le personnel de l'école s'assure de l'appui et de la collaboration des parents

63 - Le bulletin scolaire utilisé par l'école est un document de liaison satisfaisant pour faire connaître aux parents les résultats scolaires de leurs enfants

64 - Le bulletin scolaire utilisé par l'école est un document satisfaisant pour faire connaître aux administrateurs les résultats scolaires des élèves

L'évaluation institutionnelle

65 - Le bulletin scolaire utilisé par l'école favorise une liaison étroite entre l'école et la famille

66 - Le bulletin scolaire utilisé par l'école permet de rappeler aux élèves les progrès réalisés et les lacunes à combler

67 - Le bulletin scolaire utilisé par l'école permet de fournir des données utiles pour l'orientation scolaire des élèves

68 - Le personnel de l'école organise la vie scolaire et la discipline de façon à inciter chaque élève et chaque groupe d'élèves à adopter une conduite autonome

69 - Le programme d'études offert par l'école respecte les objectifs d'enseignement définis par le ministère

70 - Les disciplines comprises dans le programme d'études offert par l'école respectent les directives émises par le ministère

71 - Le temps alloué aux disciplines comprises dans le programme offert par l'école respecte les directives émises par le ministère

L'évaluation institutionnelle

72 - L'utilisation des journées inter-étapes répond à des objectifs d'organisation, de planification et d'évaluation de l'enseignement

73 - L'utilisation des journées inter-étapes répond à des objectifs de rencontres avec les parents

74 - Au début de l'année scolaire, l'école informe les parents sur le programme scolaire dispensé

75 - L'école fournit aux parents des indications sur les formes d'évaluation utilisées

76 - L'école fournit aux parents des indications sur certaines méthodes pédagogiques

77 - Les parents peuvent compter sur des renseignements circonstanciés et périodiques sur les progrès de leurs enfants

78 - L'école dispose d'instruments pour diagnostiquer chez les élèves les troubles du langage en français, langue maternelle

L'évaluation institutionnelle

79 - L'école dispose de tests permettant de diagnostiquer les difficultés des élèves en français parlé

80 - L'école dispose de tests permettant de diagnostiquer les difficultés des élèves en français écrit

81 - Dans le cadre des cours de français, le personnel enseignant encourage la créativité chez les élèves

82 - L'école inspire aux élèves le souci d'une langue correcte

83 - L'école développe le goût de la lecture chez les élèves

84 - L'enseignement du français dispensé par l'école permet aux élèves de développer leur sens critique

85 - Les cours de français encouragent les relations mutuelles chez les élèves

L'évaluation institutionnelle

86 - Si l'école est reconnue comme catholique ou protestante, le personnel assure aux élèves une éducation religieuse telle que définie dans les règlements du comité catholique ou protestant du Conseil supérieur de l'éducation

87 - L'école reconnue comme catholique ou protestante dispose d'un ou de plusieurs locaux aménagés spécialement pour répondre aux besoins de l'enseignement religieux

88 - L'école reconnue comme catholique ou protestante possède le matériel didactique requis pour l'enseignement religieux ou moral

89 - L'enseignement religieux dispensé est relié aux activités religieuses de l'école

90 - Pour dispenser les différentes activités prévues au programme d'enseignement religieux ou moral, l'école utilise des installations appartenant à la communauté locale

91 - Les ressources de la communauté locale sont utilisées pour compléter les activités d'apprentissage en sciences religieuses ou morales

92 - Un élève peut être dispensé des programmes d'enseignement religieux sur demande écrite de ses parents ou tuteurs

L'évaluation institutionnelle

93 - Les élèves dispensés du programme d'enseignement religieux suivent un programme de morale naturelle

94 - Le contrôle des connaissances religieuses ou morales se fait au moyen de vérifications périodiques dont la forme varie selon le degré de formation des élèves

95 - Les activités inscrites aux cours d'enseignement religieux ou moral encouragent la participation des élèves

96 - Les sciences religieuses ou morales dispensées par l'école développent chez les élèves la capacité de communiquer avec autrui

97 - Les cours d'instruction morale et religieuse dispensés par l'école permettent aux élèves d'acquérir une vision morale et religieuse de la vie

98 - Des activités d'ordre social font partie de l'enseignement religieux ou moral dispensé par l'école

99 - L'école apprend aux élèves à respecter les valeurs et les engagements religieux des autres

L'évaluation institutionnelle

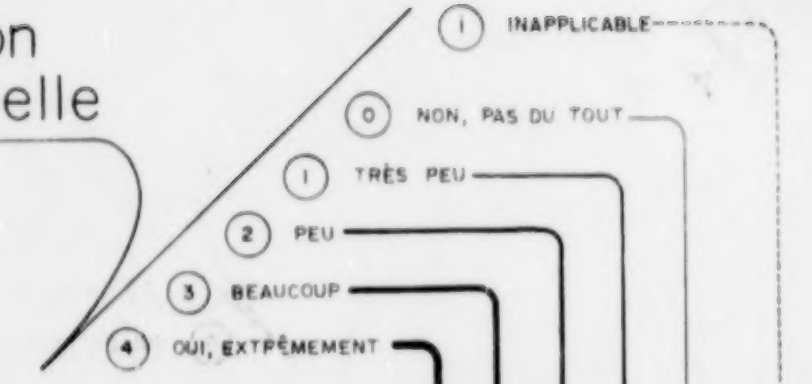

100 - L'école favorise chez les élèves la prise de conscience de la dimension religieuse de l'homme

101 - L'école dispose de l'équipement nécessaire à l'enseignement de l'histoire

102 - L'école dispose de l'équipement nécessaire à l'enseignement de la géographie

103 - Les ressources de la communauté locale sont utilisées pour compléter les activités d'apprentissage en sciences de l'homme

104 - Le personnel de l'école voit à donner aux élèves une formation de base dans les sciences de l'homme

105 - Les cours d'histoire dispensés par l'école, constituent pour les élèves un précieux entraînement intellectuel pour acquérir l'habitude d'étayer leur raisonnement sur des faits vérifiables

106 - Les cours d'histoire dispensés par l'école permettent aux élèves de comprendre comment et pourquoi les humains s'organisent et vivent en société

L'évaluation institutionnelle

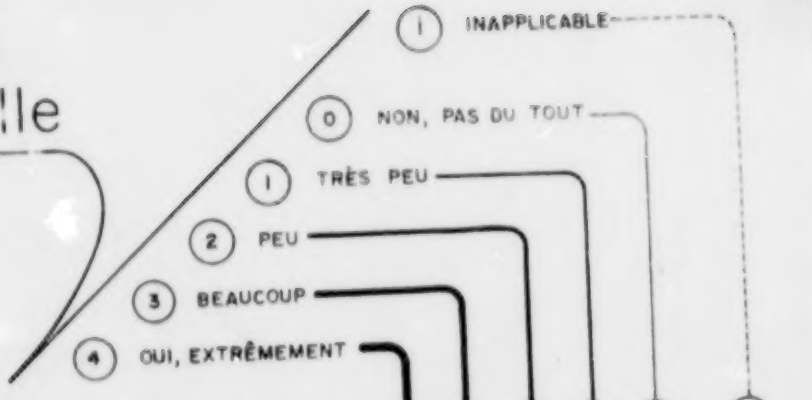

107 - L'enseignement de la géographie dispensé par l'école offre aux élèves l'occasion d'en faire l'application à un milieu spécifique

108 - Les cours d'histoire dispensés par l'école favorisent une prise de conscience de l'interaction du passé et du présent sur l'homme

109 - L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'école utilise efficacement des volumes, du matériel et d'autres sources d'information

110 - L'école met à la disposition des élèves des volumes de référence adaptés au programme de sciences de la nature

111 - Le personnel de l'école voit à donner aux élèves une formation de base dans les sciences de la nature

112 - Les cours de sciences de la nature dispensés par l'école permettent aux élèves de développer des habitudes favorables au maintien de leur santé

113 - Le personnel de l'école voit à donner aux élèves une formation de base en mathématiques

L'évaluation institutionnelle

114 - L'enseignement des mathématiques dispensé par l'école permet aux élèves de développer leur perception spatiale

115 - Les cours de sciences de la nature dispensés par l'école permettent aux élèves de se familiariser avec le langage de la science

116 - Les cours de sciences de la nature dispensés par l'école permettent aux élèves de développer leur sens critique

117 - L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'école fait connaître les éléments fondamentaux du fonctionnement du milieu

118 - L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'école rend les élèves conscients de l'importance de leur action sur la nature

119 - L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'école familiarise les élèves avec leur environnement

120 - Les cours de sciences de la nature dispensés par l'école permettent aux élèves d'adopter des attitudes positives face à la protection de l'environnement

L'évaluation institutionnelle

121 - L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'école provoque la curiosité des élèves pour les phénomènes naturels

122 - Le programme d'éducation physique dispensé par l'école prévoit la diffusion d'informations relatives à la santé

123 - L'école dispose de tests pour diagnostiquer chez les élèves les difficultés d'ordre psychomoteur

124 - L'école prévoit des règlements concernant la tenue vestimentaire des élèves pendant les périodes d'éducation physique ou d'activités sportives

125 - Le nombre maximum d'élèves dans une classe d'éducation physique est adapté aux objectifs poursuivis

126 - L'école dispose d'une assurance suffisante couvrant les risques d'accidents au cours des activités d'éducation physique ou des activités sportives

127 - Le gymnase ou la palestre dispose d'appareils et de matériel didactique adaptés aux besoins du programme d'éducation physique dispensé

L'évaluation institutionnelle

128 - L'école dispose d'installations extérieures destinées à l'éducation physique

129 - Pour dispenser son programme d'éducation physique, l'école utilise les installations appartenant à la communauté locale

130 - L'école développe chez les élèves des habiletés motrices à caractère expressif, utilitaire et récréatif

131 - L'école permet aux élèves d'améliorer leur condition physique

132 - L'école permet aux élèves d'acquérir l'habitude de pratiquer régulièrement des activités physiques pour garder une certaine force musculaire

133 - L'école développe chez les élèves une image positive de leur corps et du fonctionnement de celui-ci

134 - L'école encourage les élèves à s'inscrire à une activité sportive dans le cadre des activités étudiantes

L'évaluation institutionnelle

135 - Les cours d'éducation physique dispensés par l'école développent chez les élèves des habitudes de comportements vis-à-vis des loisirs

136 - Des ressources de la communauté locale sont utilisées pour dispenser des activités d'apprentissage en arts

137 - Dans chaque local utilisé pour l'enseignement des arts, on possède assez de matériel usuel et consommable pour répondre aux besoins

138 - Dans chaque local utilisé pour l'enseignement des arts, le matériel usuel et consommable est d'une qualité qui convient à l'utilisation qui doit en être faite

139 - Dans chaque local utilisé pour l'enseignement des arts, le matériel usuel et consommable est entretenu et remplacé au besoin

140 - L'école développe chez les élèves le goût de l'expression artistique

141 - Les cours d'arts dispensés par l'école développent la créativité chez les élèves

L'évaluation institutionnelle

142 - Le personnel de l'école donne aux élèves une formation de base dans les arts

143 - L'école inculque chez les élèves des méthodes de travail et une rigueur intellectuelle propre à favoriser le développement progressif d'une pensée autonome

144 - L'école respecte les valeurs les plus fondamentales des enfants du préscolaire

145 - L'école introduit graduellement les enfants du préscolaire dans une société qui déborde leur famille et leur voisinage immédiat

146 - L'école permet aux enfants du préscolaire d'avoir des relations plus riches et plus variées avec leur environnement

147 - Les objectifs des classes maternelles sont expliqués aux parents au début de l'année scolaire

148 - Les enseignants affectés à la classe maternelle sont présents à l'arrivée des enfants

L'évaluation institutionnelle

149 - Le personnel affecté à la classe maternelle maintient des contacts avec les enseignants oeuvrant au primaire

150 - Les enseignants affectés à la classe maternelle utilisent certains tests pour être en mesure de bien connaître les aptitudes des élèves

151 - Pour évaluer les enfants du préscolaire, l'école utilise l'observation en classe

152 - Pour évaluer les enfants du préscolaire, le personnel rencontre les parents

153 - L'évaluation des enfants du préscolaire est utilisée pour vérifier l'efficacité des méthodes d'enseignement en usage

154 - Les élèves fréquentant la classe maternelle de l'école respectent les règlements pertinents

155 - Le personnel affecté à la classe maternelle de l'école détient les qualifications exigées

L'évaluation institutionnelle

156 - Un même enseignant à la maternelle est responsable de deux groupes ou moins d'élèves

157 - Le nombre d'enfants faisant partie de chacun des groupes de la maternelle est inférieur à vingt

158 - L'école développe chez les enfants du préscolaire leur capacité d'utiliser un mode de fonctionnement qui leur permet de mieux intégrer ce qu'ils vivent

159 - Les objectifs poursuivis au premier cycle du primaire sont expliqués aux parents au début de l'année scolaire

160 - Les enseignants affectés à l'enseignement de la première année s'assurent que les élèves possèdent les prérequis essentiels à l'apprentissage des matières de base

161 - Le personnel affecté au premier cycle du primaire travaille en équipe

162 - Le personnel affecté au premier cycle du primaire maintient des contacts avec les enseignants oeuvrant au préscolaire

L'évaluation institutionnelle

163 - Le personnel affecté au premier cycle du primaire maintient des contacts avec les enseignants oeuvrant au deuxième cycle

164 - Les élèves fréquentant la première année du cours primaire respectent l'âge d'admission exigé par les règlements pertinents

165 - L'école permet aux élèves du premier cycle du primaire d'accroître leur maîtrise sur le réel

166 - L'école permet aux élèves du premier cycle du primaire d'acquérir des connaissances et des habiletés fondamentales

167 - Le personnel affecté au deuxième cycle du primaire s'est fixé des objectifs à atteindre en ce qui concerne la maîtrise par les élèves des matières complémentaires

168 - Le personnel affecté au deuxième cycle du primaire travaille en équipe

169 - Le personnel affecté au deuxième cycle du primaire maintient des contacts avec les enseignants oeuvrant au premier cycle

L'évaluation institutionnelle

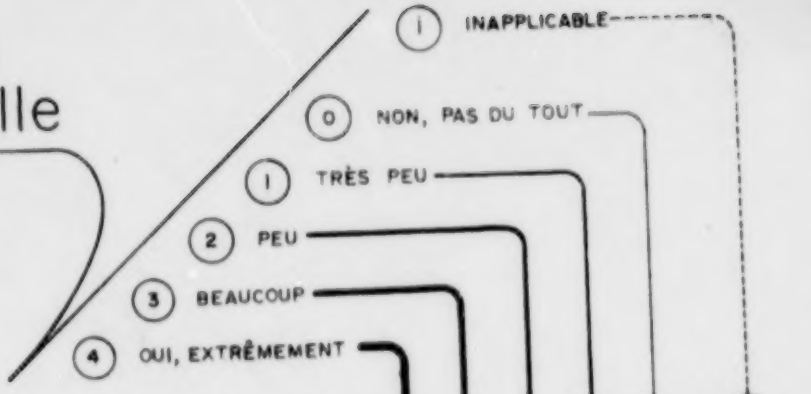

170 - L'école dispose de moyens pour évaluer le rendement scolaire des élèves en anglais

171 - L'école permet aux élèves du second cycle du primaire de poursuivre l'acquisition des habiletés de base nécessaires à l'expression de soi

172 - L'école favorise chez les élèves du second cycle du primaire, l'éclosion d'un sentiment de compétence et de satisfaction devant le travail accompli

173 - L'école fournit aux élèves de sixième année des renseignements sur l'école secondaire

174 - L'école fournit aux parents - principalement à ceux ayant des enfants fréquentant la sixième année - des renseignements sur l'école secondaire

175 - L'éducation dispensée par l'école est appropriée aux besoins spécifiques des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

176 - L'école dispose de services permettant de prévenir chez les élèves les difficultés d'adaptation et d'apprentissage

L'évaluation institutionnelle

177 - L'école prévoit des mesures spéciales destinées à prévenir et à corriger les retards scolaires chez les élèves

178 - Le personnel de l'école comprend les élèves éprouvant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage

179 - Les enseignants ont la possibilité de consulter des spécialistes du domaine des difficultés d'adaptation et d'apprentissage

180 - L'école consulte les parents des élèves nécessitant une attention particulière à cause de difficultés d'adaptation

181 - L'école informe les parents des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation de leur enfant

182 - L'école assure aux élèves du primaire la réussite des apprentissages fondamentaux

183 - L'école permet aux élèves de s'épanouir comme personnes autonomes et créatrices

L'évaluation institutionnelle

184 - L'école aide les élèves à développer leurs habiletés intellectuelles

185 - L'école permet aux élèves de se développer selon leurs talents particuliers et leurs ressources personnelles

186 - L'école développe chez les élèves l'aptitude à aimer et à être aimés

187 - L'école développe chez les élèves le sens de la gratuité

188 - L'école développe chez les élèves le sens du travail méthodique, patient, ordonné, rigoureux qui caractérise l'effort intellectuel

189 - L'école développe chez les élèves une recherche constante de la vérité

190 - L'école développe chez les élèves le souci du travail bien fait et le sens du devoir

L'évaluation institutionnelle

191 - L'école forme les élèves au travail personnel

192 - L'école développe chez les élèves le respect de soi et d'autrui

193 - L'école développe chez les élèves l'esprit d'analyse et de synthèse

194 - L'école développe chez les élèves l'autonomie et la responsabilité

195 - L'école développe chez les élèves un jugement critique sur l'homme et la société

196 - L'école développe chez les élèves le sens de l'intériorité

197 - L'école développe chez les élèves le goût du beau

L'évaluation institutionnelle

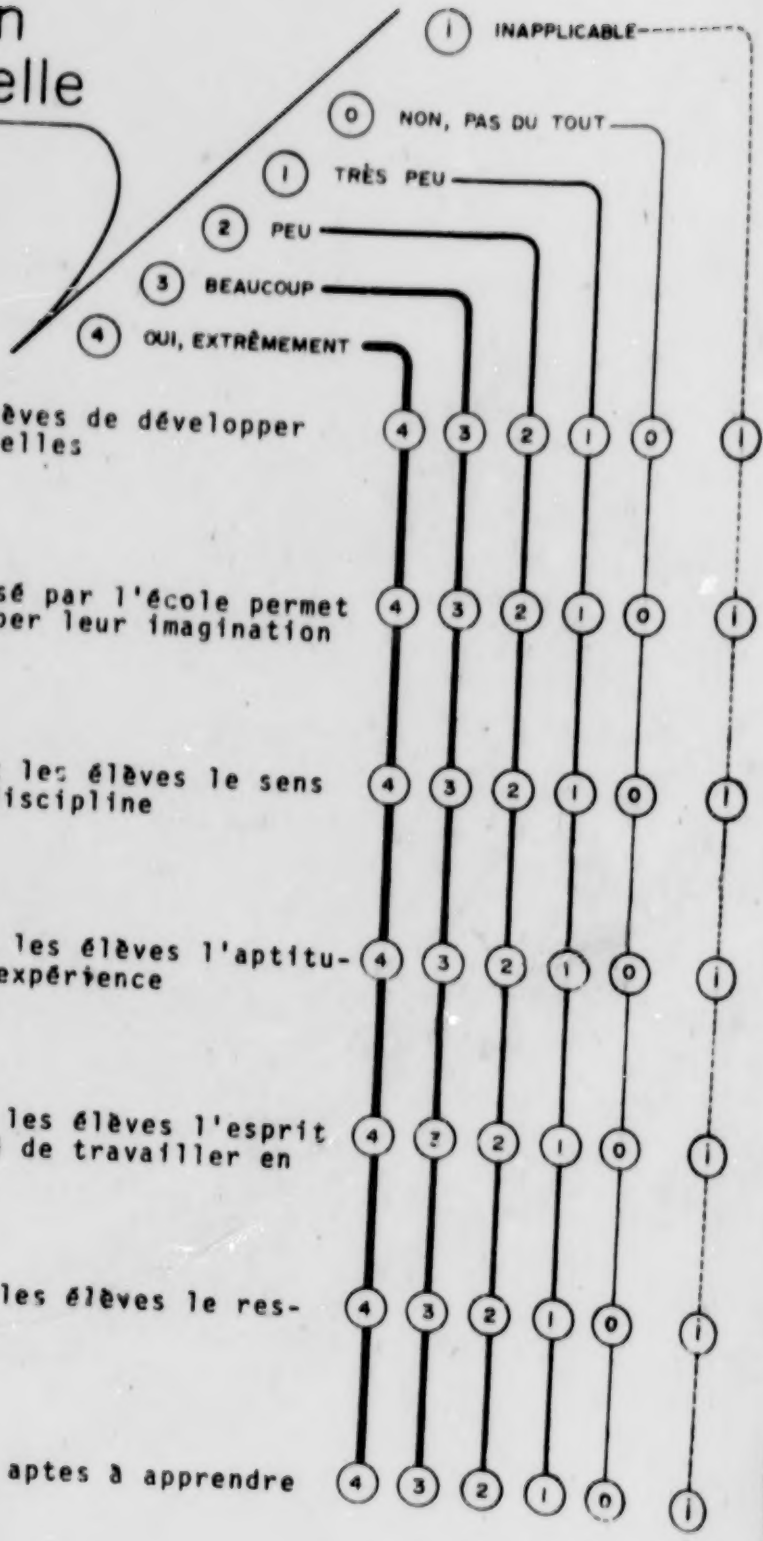

198 - L'école permet aux élèves de développer leurs qualités corporelles

199 - L'enseignement dispensé par l'école permet aux élèves de développer leur imagination créatrice

200 - L'école développe chez les élèves le sens de l'effort et de la discipline

201 - L'école développe chez les élèves l'aptitude à communiquer leur expérience

202 - L'école développe chez les élèves l'esprit d'équipe et la capacité de travailler en équipe

203 - L'école développe chez les élèves le respect de la vie

204 - L'école rend les élèves aptes à apprendre par eux-mêmes

L'évaluation institutionnelle

205 - L'école développe chez les élèves le respect du milieu et de l'environnement

206 - L'école permet aux élèves de se préparer à leur rôle de citoyen

207 - L'école développe chez les élèves le sens démocratique

208 - L'école développe chez les élèves le sens de l'appartenance socio-culturelle

209 - L'école développe chez les élèves la tolérance requise dans une société pluraliste

210 - L'école développe chez les élèves l'ouverture sur le monde, sur les personnes et sur les choses

Troisième chapitre

La consultation et l'animation auprès des élèves

L'on aborde dans ce chapitre certains services de consultation et d'animation qui sont dispensés aux élèves par le personnel scolaire; la direction devrait ainsi constater quelles sont les pratiques instaurées par ces services pour contribuer à l'adaptation des élèves à l'école. L'examen des réponses fournies à ce chapitre facilitera au personnel de l'école le choix des aspects à considérer pour améliorer la qualité des services de consultation et d'animation auprès des élèves.

L'évaluation institutionnelle

211 - Les activités de consultation et d'animation auprès des élèves font partie intégrante du programme éducatif de l'école

212 - Des documents d'information sur le fonctionnement des activités de consultation et d'animation sont mis à la disposition du personnel de l'école

213 - L'horaire institutionnel donne aux personnes de l'école chargées de la consultation et de l'animation la latitude nécessaire pour exercer adéquatement leur profession

214 - Le personnel responsable des activités de consultation et d'animation fait partie, s'il existe, du groupe chargé d'étudier les cas des élèves qui font problème (discipline, promotion, évaluation des comportements, etc)

215 - Le personnel responsable des activités de consultation et d'animation participe à l'élaboration des politiques pédagogiques (horaire, programme, calendrier, etc) de l'école

216 - Le personnel responsable des activités de consultation et d'animation se tient en communication avec les parents ou les tuteurs

217 - Les professionnels responsables des activités de consultation et d'animation rédigent un rapport annuel sur leurs activités à l'intention du directeur

L'évaluation institutionnelle

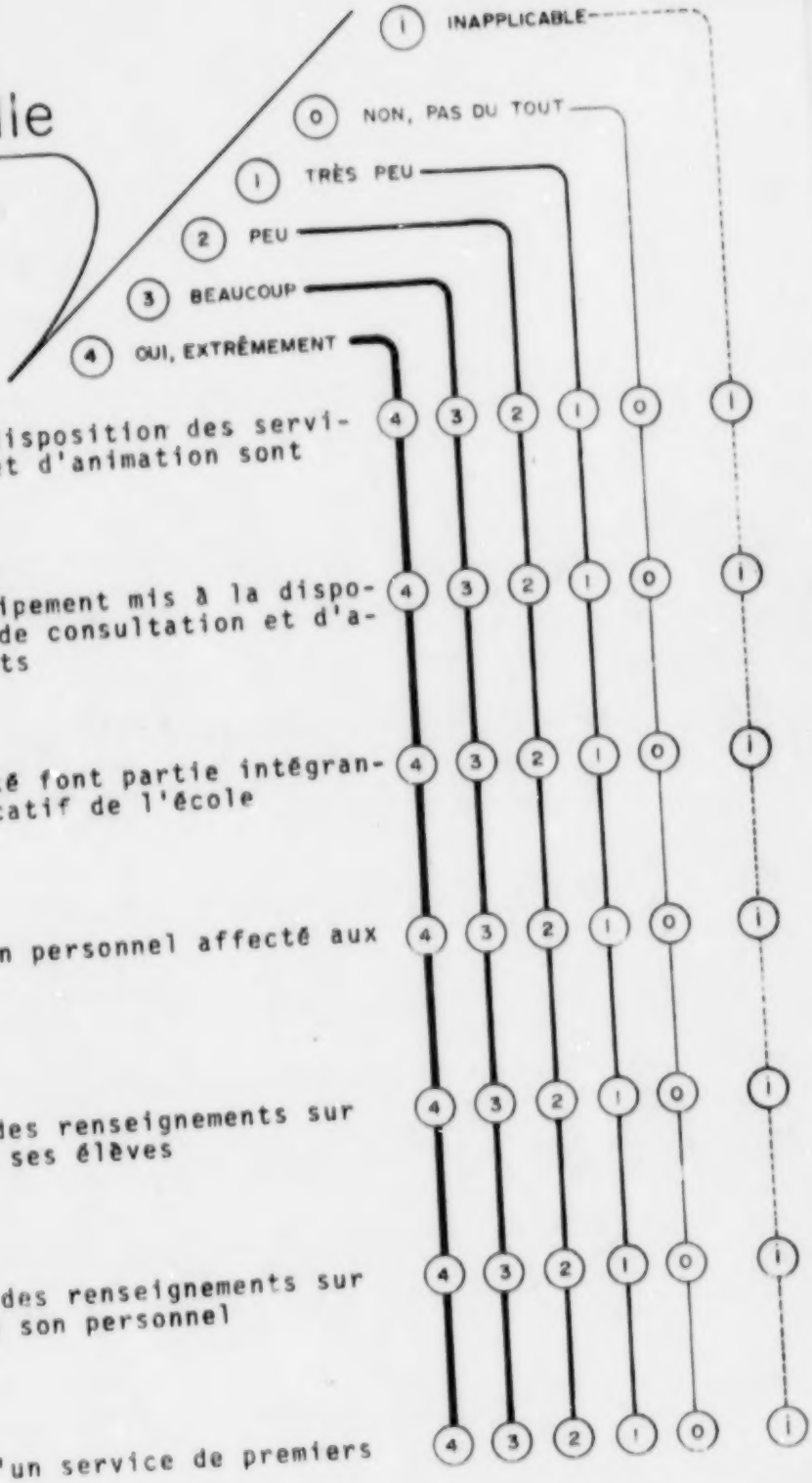

218 - Les locaux mis à la disposition des services de consultation et d'animation sont adéquats

219 - Le matériel et l'équipement mis à la disposition des services de consultation et d'animation sont adéquats

220 - Des services de santé font partie intégrante du programme éducatif de l'école

221 - L'école dispose d'un personnel affecté aux services de santé

222 - L'école recueille des renseignements sur l'état de santé de ses élèves

223 - L'école recueille des renseignements sur l'état de santé de son personnel

224 - L'école dispose d'un service de premiers soins

L'évaluation institutionnelle

225 - L'école dispose d'un personnel apte à prodiguer les premiers soins

226 - Le matériel de premiers soins est disponible facilement

227 - L'école se tient en liaison avec les services de santé de la communauté locale

228 - Les élèves sont envoyés au médecin ou au dentiste de famille à la suite des tests périodiques de dépistage

229 - Le personnel de l'école se préoccupe du programme de santé offert aux élèves

230 - Le programme de santé dispensé par l'école aide à l'éducation sanitaire des élèves en leur faisant connaître les habitudes qui doivent les maintenir en bonne santé

231 - Les élèves et le personnel sont informés des procédures à suivre en cas de blessures ou de maladie

L'évaluation institutionnelle

232 - L'école diffuse auprès des élèves des informations encourageant ceux-ci à maintenir une bonne condition physique

233 - L'école évalue périodiquement les services de santé de l'école

234 - Des rapports réguliers sont faits au directeur sur les services de santé fournis aux élèves

235 - L'école offre un service de pastorale à ses élèves et aux autres membres de la communauté scolaire

236 - L'école dispose d'un personnel affecté à la pastorale

237 - Le responsable de la pastorale est une personne-clé pour l'animation de l'école

238 - Les parents sont informés des objectifs poursuivis par le service de pastorale de l'école

L'évaluation institutionnelle

239 - Le service de pastorale maintient des liens avec les institutions religieuses de la communauté locale

240 - L'école recherche les besoins des élèves dans le domaine des services sociaux en collaboration avec les organismes de services sociaux concernés

241 - Le personnel de l'école connaît les services sociaux disponibles

242 - Les parents sont informés des services sociaux offerts par l'école

243 - Le service d'orientation de l'école maintient un dossier individuel pour les élèves

244 - Le service de psychologie de l'école maintient un dossier pour les élèves qu'on lui a adressés

245 - Les services de psychologie de l'école ont établi un programme d'aide particulière aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

L'évaluation institutionnelle

246 - Les services de psychologie de l'école permettent de dépister les cas de retards et d'inadaptation chez les élèves

247 - Les activités socio-culturelles offertes par l'école tiennent compte des ressources disponibles dans la communauté locale

248 - Les activités socio-culturelles sont intégrées au programme éducatif de l'école

249 - Les activités étudiantes dispensées par l'école sont adaptées aux besoins des élèves

250 - L'école offre pendant le temps libre de midi, à l'intention des élèves, un programme d'activités répondant à leurs besoins de loisirs et de détente

251 - Les élèves peuvent participer aux activités étudiantes sans être entravés par des facteurs d'ordre social ou financier

252 - Les activités socio-culturelles facilitent l'intégration des différentes personnes de l'école (personnel, élèves, parents)

L'évaluation institutionnelle

253 - Le personnel de l'école offre sa collaboration pour l'organisation des activités socio-culturelles

254 - Le personnel de l'école offre son concours pour la gestion courante des activités socio-culturelles

255 - Les parents offrent leur collaboration pour l'organisation et la gestion des activités socio-culturelles

256 - Le programme d'activités étudiantes répond aux besoins et aux intérêts des élèves

257 - Les élèves participent aux activités sportives offertes par l'école

258 - Les équipements sportifs de l'école permettent d'offrir des activités sportives répondant aux besoins des élèves

259 - L'école dispose de locaux adéquats pour dispenser son programme d'activités étudiantes

L'évaluation institutionnelle

260 - Le programme d'activités étudiantes fait connaître des loisirs et des expériences récréatives qui auront une valeur immédiate et future

261 - Les activités parascolaires dispensées par l'école permettent aux élèves de développer leur créativité artistique ou artisanale

262 - Les activités socio-culturelles offertes par l'école permettent aux élèves de développer leur sens des responsabilités

263 - Les activités parascolaires dispensées par l'école incitent les élèves à la pratique de sports individuels ou collectifs

264 - Les activités socio-culturelles offertes par l'école développent chez les élèves des qualités de leader

265 - Le programme d'activités étudiantes procure des expériences qui peuvent développer au mieux chez les élèves le sens de l'autodirection

266 - Le programme d'activités étudiantes procure des expériences qui peuvent développer le sens de la coopération chez les élèves

L'évaluation institutionnelle

267 - Les élèves de l'école reçoivent de l'information sur le système d'éducation du Québec

268 - Les parents reçoivent de l'information sur le système d'éducation

Quatrième chapitre

Les services auxiliaires

Ce chapitre permettra l'examen d'un certain nombre d'éléments qui peuvent aider l'école à déterminer les conditions de fonctionnement des services d'alimentation et du transport scolaire.

L'évaluation institutionnelle

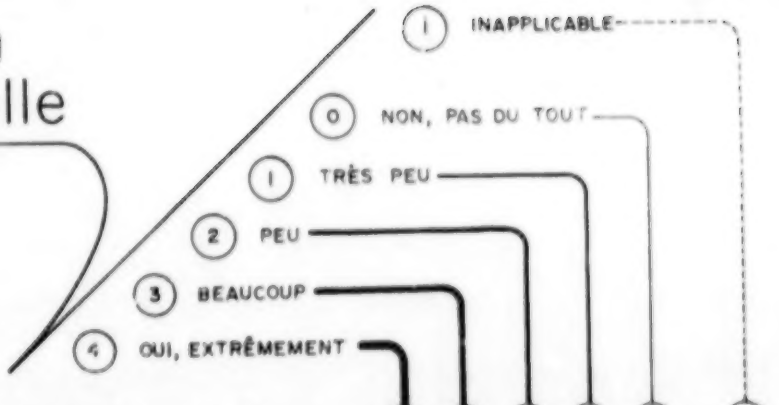

269 - L'école dispose d'une cafétéria à l'intention des élèves

270 - Le fonctionnement de la cafétéria répond aux besoins des élèves

271 - Les règles à suivre pour la préparation des repas dans la cafétéria de l'école respectent les normes d'une saine alimentation

272 - Le personnel du service de la cafétéria tient compte du guide alimentaire canadien

273 - Les repas servis à la cafétéria de l'école incitent les élèves à adopter de saines habitudes alimentaires

274 - Les menus (repas complets ou collations) offerts par la cafétéria sont conformes à un programme de nutrition déterminé par l'école

275 - Des repas complets sont offerts aux élèves par la cafétéria de l'école

L'évaluation institutionnelle

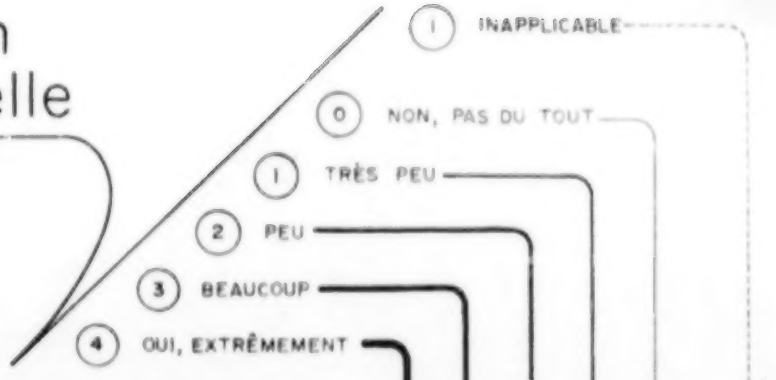

276 - Les modalités de fonctionnement de la cafétéria de l'école permettent aux usagers de disposer d'un temps raisonnable pour y prendre leur repas

277 - L'entretien de la cafétéria de l'école répond aux exigences normales de l'hygiène et de la propreté

278 - Les locaux des services d'alimentation sont utilisés de façon fonctionnelle

279 - L'équipement et le matériel employés par le personnel des services d'alimentation sont utilisés de façon fonctionnelle

280 - Les règlements établis pour les services d'alimentation sont précédés d'une consultation auprès des personnes intéressées

281 - Les employés des services d'alimentation rédigent un rapport annuel sur leurs activités à l'intention de leur supérieur

282 - L'école qui ne possède pas de cafétéria, dispose d'un local approprié aux besoins des élèves qui prennent leur repas du midi à l'école

L'évaluation institutionnelle

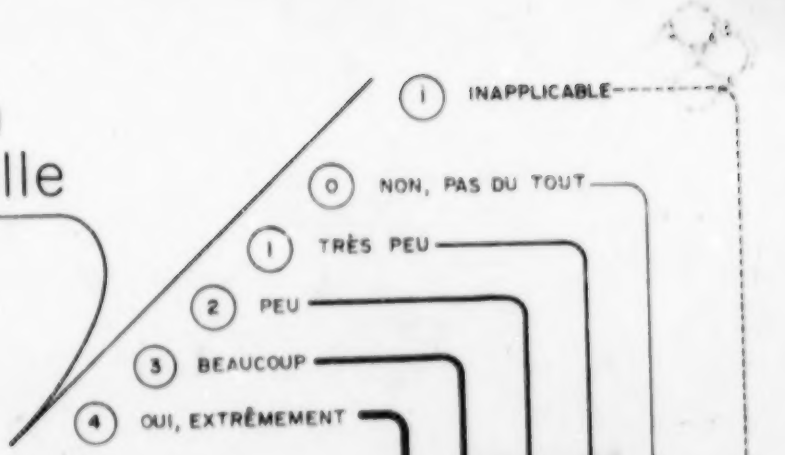

283 - La surveillance des élèves pendant le temps libre à midi est adéquate

284 - L'école possède un magasin scolaire à l'intention des élèves

285 - L'organisation administrative du transport scolaire permet un fonctionnement souple et efficace

286 - Le transport scolaire tient compte de l'organisation pédagogique de l'école

Cinquième chapitre

L'administration

Ce chapitre traite de pratiques administratives de l'école. Même si les écoles sont de dimensions fort différentes, l'administration doit résoudre un certain nombre de problèmes communs et par suite fonctionner dans un cadre qui peut s'organiser en fixant des règles, en prévoyant des installations et des services qui ne sauraient différer beaucoup d'une école à l'autre.

Ce chapitre invite le personnel à se prononcer sur un certain nombre d'énoncés qui décrivent sommairement certaines pratiques reliées à l'administration générale et pédagogique de l'école. On sera ainsi à même de constater quelles sont les pratiques qui règlent les modalités d'organisation des différents services administratifs. L'analyse qui résultera de l'étude de ces énoncés permettra à la direction de proposer certaines améliorations devant faciliter l'administration de l'école.

L'évaluation institutionnelle

287 - Le directeur et ses adjoints ont une bonne connaissance des programmes d'études disponibles dans le système scolaire

288 - Le directeur et ses adjoints connaissent les besoins en éducation de la communauté locale

289 - Le directeur et ses adjoints assurent la participation des enseignants à l'élaboration des politiques de l'école

290 - Le personnel enseignant a été consulté lors du choix du nombre d'étapes comprises dans le calendrier scolaire de l'école

291 - Le directeur et ses adjoints s'assurent que le personnel de l'école comprend les objectifs qu'elle poursuit

292 - Le directeur et ses adjoints s'assurent que les enseignants ont compris les objectifs de la commission scolaire

293 - Au sein de la structure administrative de l'école les responsabilités et les prérogatives de chacun sont clairement définies

L'évaluation institutionnelle

294 - Au sein de la structure administrative de l'école, les responsabilités et les prérogatives de chacun sont clairement connues de tous

295 - Le directeur et ses adjoints assignent les tâches d'enseignement en tenant compte des objectifs de l'école

296 - La répartition des dépenses de l'école est conforme à ses objectifs

297 - Un programme d'activités pour les journées de planification mises à la disposition du personnel (journées pédagogiques) est prévu au début de l'année scolaire

298 - Avant le 20 mai, le directeur convoque une assemblée générale des parents afin d'y former un comité d'école

299 - Le directeur invite les enseignants à procéder avant le 20 mai à la désignation de leur représentant au comité d'école

300 - Le directeur ou un adjoint apporte une contribution active au comité d'école

L'évaluation institutionnelle

301 - Les parents ont l'entière responsabilité du fonctionnement de leurs comités

302 - Le directeur et ses adjoints tiennent compte des suggestions ou recommandations fournies par le comité d'école

303 - L'école dispose d'un réseau efficace de communication avec le milieu socio-économique

304 - L'école dispose d'un réseau interne de communication adapté à ses besoins

305 - L'école dispose d'un réseau efficace de communication avec les parents

306 - Au début de l'année scolaire, l'école informe les parents des règlements généraux de l'école

307 - En cours d'année, des indications particulières sur le règlement de l'école sont fournies aux parents

L'évaluation institutionnelle

308 - Au début de l'année scolaire, l'école indique aux parents le nom des maîtres de leur enfant

309 - Au début de l'année scolaire, l'école communique aux parents le calendrier des activités scolaires

310 - L'école consulte les parents lors de l'élaboration du calendrier scolaire

311 - L'école fournit aux parents des indications sur le règlement de l'école

312 - Les parents peuvent compter que l'école est prête à les accueillir pour faciliter au besoin les contacts personnels avec les enseignants

313 - Les parents peuvent compter que l'école est prête à les accueillir pour leur permettre au besoin de rencontrer la direction

314 - L'école favorise la participation de parents à la planification de la vie de l'école

L'évaluation institutionnelle

315 - L'école favorise la participation de parents aux journées pédagogiques

316 - L'école se maintient en relation avec les institutions scolaires de la communauté locale

317 - L'école utilise les rencontres parents-maîtres pour entrer en contact avec les parents

318 - L'école utilise la correspondance pour entrer en contact avec les parents

319 - L'école utilise des circulaires pour entrer en contact avec les parents

320 - L'école utilise le téléphone pour entrer en contact avec les parents

321 - L'école a recours à des visites à domicile pour entrer en contact avec les parents

L'évaluation institutionnelle

322 - L'école favorise la publication d'un journal étudiant

323 - L'école publie un périodique

324 - Le personnel de l'école tient compte des réseaux informels de communication

325 - Les retards et les absences des élèves sont signalés au personnel concerné

326 - Le directeur et ses adjoints partagent judicieusement leur temps entre des fonctions administratives et des tâches de supervision de l'enseignement

327 - Les ressources matérielles de l'école sont utilisées efficacement

328 - Les ressources matérielles de l'école sont accessibles aux élèves handicapés physiquement

L'évaluation institutionnelle

329 - L'école a établi des règlements relatifs à la propreté dans les locaux

330 - Les locaux de l'école sont propres

331 - L'école met à la disposition des comités, mis sur pied par les parents, les ressources matérielles nécessaires à leur fonctionnement

332 - Le drapeau officiel de la province est arboré sur l'école

333 - Pour tenir des réunions, la direction dispose de locaux adéquats

334 - Le secrétariat de l'école dispose de l'équipement nécessaire au travail à effectuer

335 - Le directeur et ses adjoints rendent les services de secrétariat disponibles aux enseignants

L'évaluation institutionnelle

336 - Le matériel didactique utilisé dans l'école a été approuvé officiellement par le ministère

337 - L'équipement audio-visuel appartenant à l'école est en bon état

338 - L'école met en valeur les aptitudes particulières de chacun des professionnels de l'enseignement à son service

339 - L'école dispose d'une politique de perfectionnement à l'intention de son personnel

340 - Le personnel de l'école s'efforce de maintenir et d'améliorer sa compétence professionnelle

341 - Le personnel de l'école est enthousiaste pour sa tâche

342 - Le directeur et ses adjoints utilisent les services professionnels mis à leur disposition par la commission scolaire

L'évaluation institutionnelle

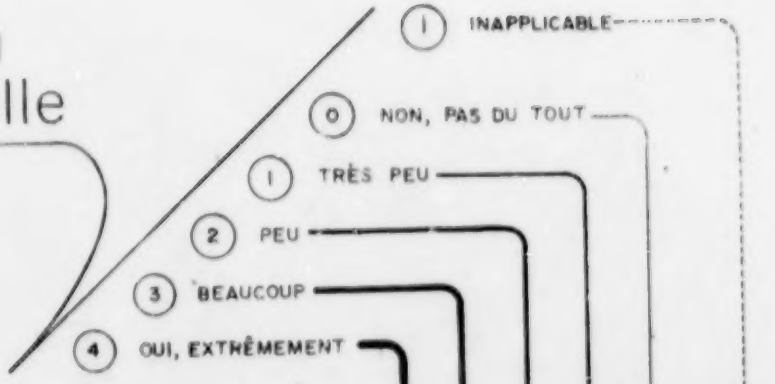

343 - Le choix des matières à confier à des enseignants spécialistes se fait avec les professeurs titulaires

344 - Le directeur et ses adjoints voient à développer l'esprit d'équipe chez les professionnels de l'enseignement

345 - L'école assure le perfectionnement professionnel de son personnel

346 - La procédure de remplacement des enseignants absents (la suppléance) est adaptée au besoin de l'enseignement

347 - Les modes de regroupement des élèves retenus par l'école sont adaptés aux fins poursuivies

348 - Les modes de regroupement des élèves adoptés par l'école favorisent la mise sur pied de cours de rattrapage pour les élèves qui en ont besoin

349 - Les modes de regroupement des élèves adoptés par l'école favorisent l'encadrement des élèves

L'évaluation institutionnelle

350 - Les modes de regroupement des élèves adoptés par l'école favorisent le développement d'activités étudiantes

351 - L'école s'assure de la participation de parents bénévoles lors des sorties éducatives à l'intention des élèves

352 - Le directeur et ses adjoints participent à l'élaboration du règlement disciplinaire en classe

353 - Il existe à l'école un règlement écrit s'appliquant aux élèves

354 - L'école a établi des règlements adéquats en ce qui concerne la sécurité des élèves

355 - L'école a établi des règlements relatifs à l'utilisation de ses ressources matérielles

356 - L'école s'assure de la sécurité des élèves utilisant les transports scolaires

L'évaluation institutionnelle

357 - Il y a une inspection annuelle des locaux de l'école pour examiner divers points touchant la sécurité publique

358 - Il y a une inspection annuelle des terrains de l'école pour examiner divers points touchant la sécurité publique

359 - Le directeur et ses adjoints ont préparé un plan détaillé pour l'évacuation rapide et ordonnée de l'école

360 - Le plan d'évacuation de l'école a été préparé en collaboration avec le service local de pompiers

361 - Grâce aux exercices de sauvetage, les enseignants et les élèves sont familiers avec la procédure à suivre en cas d'incendie

362 - L'école dispose de moyens de sécurité (extincteurs, sorties de secours, escaliers de sauvetage) adéquats

363 - Le directeur et ses adjoints prennent les dispositions pour contrôler la circulation des élèves dans les divers locaux de l'école

L'évaluation institutionnelle

364 - Le directeur et ses adjoints s'assurent de l'entretien préventif de l'équipement

365 - Sur les terrains entourant les bâtisses de l'école, des règlements de sécurité sont établis

366 - En hiver, la neige et la glace sont enlevées rapidement afin d'assurer la sécurité des usagers de l'école

367 - L'école a accès rapidement à des services d'urgence en cas d'accident

368 - Les travaux d'entretien sont effectués afin de veiller au bon état des locaux de l'école

369 - L'école tient à jour un dossier personnel de chaque élève

370 - Le personnel de l'école utilise les renseignements recueillis lors de l'inscription annuelle des élèves

L'évaluation institutionnelle

371 - Les dossiers du personnel ne sont accessibles qu'à la direction de l'école

372 - L'école tient un registre d'appel des élèves en classe

373 - Le fonctionnement pédagogique de l'école est évalué périodiquement

374 - Le fonctionnement administratif de l'école est évalué périodiquement

375 - Le directeur et ses adjoints soumettent à qui de droit, dans les formes prescrites et dans les délais prévus, les rapports administratifs requis

376 - Le directeur et ses adjoints évaluent le travail de leurs employés

377 - Le directeur et ses adjoints sont disponibles lorsqu'un enseignant a besoin d'aide sur le plan professionnel

L'évaluation institutionnelle

378 - Le directeur et ses adjoints prennent les mesures nécessaires pour vérifier régulièrement si l'enseignement dispensé répond aux objectifs poursuivis par l'école

379 - L'école met à la disposition des enseignants des volumes récents et des articles de périodiques se rapportant à l'enseignement

380 - Le directeur et ses adjoints supervisent l'évaluation des élèves

381 - Le directeur et ses adjoints conseillent les enseignants sur le plan de la didactique générale et des objectifs des programmes

382 - L'organisation pédagogique de l'école favorise l'individualisation de l'enseignement